## CERTIFICAT MÉDICAL EN VUE D'UN ACTE DE DISPOSITION PORTANT SUR LE LOGEMENT D'UNE PERSONNE SOUS MESURE DE PROTECTION

(art. 426 du Code civil)

 ${
m \underline{NB}}$ : Le médecin rédigeant le présent certificat médical ne doit pas exercer une fonction ou occuper un emploi dans l'établissement accueillant ou devant accueillir la personne protégée

Je soussigné(e), Docteur	
Inscrit sur la liste du procureur de la République de	
Non inscrit sur la liste du procureur de la République	
atteste avoir examiné le/	
Madame / Monsieur (Nom, Prénom) :	
Né(e) le/ à :	
Demeurant:	
Depuis le :	
Faisant l'objet d'une mesure de : tutelle – curatelle renforcée – curatelle s	imple – sauvegarde de justice
Personne chargée de l'exercice de la mesure de protection (Nom, Prénom	n):
Certifie que l'état de santé de Monsieur / Madameest incompatible avec : le maintien à son domicile / le retour à et qu'il n'existe pas de contre-indication médicale à ce qu'il soit dispo	son domicile
ÉVENTUELLES OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	Fait le :
	Nom / cachet et signature

<u>RAPPEL</u>: Les meubles de la personne protégée doivent être conservés à sa disposition autant que possible; les souvenirs et objets à caractère personnel de la personne protégée doivent être gardés à sa disposition, le cas échéant par les soins de l'établissement assurant son hébergement.